

COMPTE RENDU SUCCINCT
CONSEIL MUNICIPAL DU 12-12-2018

Le douze décembre deux mille dix huit, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le six décembre deux mille dix huit, se sont réunis, à la salle d'exposition de l'Espace Bouchardon, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 34

PRESENTS : 23

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAU, Frédéric PERRIN, Catherine PAZDZIOR, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Béatrice JEHLE, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Johann CLERC, Jessica GOULIN, Abbès DJANTI, Catherine SFEIR, André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 9

Céline BRASSEUR, Bernard SIMON, Patrick VIARD, Didier COGNON, Pierre ETIENNE, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Karine COLOMBO, Alain DOUILLOT, Michel SULTER

ABSENTS : 2

Axel CAUSIN, Marielle THIBOUT

PROCURATIONS : 6

Bernard SIMON à Christine GUILLEMY, Patrick VIARD à Gérard GROSLAMBERT, Didier COGNON à Frédéric ROUSSEL, Pierre ETIENNE à Jacky BOICHOT, Delphine GAUTIER-SDIGHA à Abbès DJANTI, Michel SULTER à Philip VIEL

FINANCES

1. Budget principal - décision modificative n°4

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°4 du budget principal qui s'équilibre à 0.00 euro en investissement.

2. Budget annexe de l'assainissement - décision modificative n°3

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision modificative n°3 du budget assainissement qui s'équilibre à 0.00 euro en investissement.

3. Autorisations de programme- modifications

Le conseil décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications des autorisations de programme relatives aux études techniques des bâtiments, le plan écoles, l'interconnexion réseau de chaleur et raccordements des bâtiments, le diagnostic de la basilique et la rénovation urbaine.

4. Vote par anticipation des crédits d'investissement 2019

Dans l'attente du vote du budget primitif 2019, le conseil décide, à l'unanimité, de l'ouverture des crédits d'investissement par anticipation sur le budget principal pour la signalisation, l'informatique, l'éclairage public et les bâtiments administratifs, sur le budget annexe de l'assainissement et sur le budget annexe de l'eau.

5. Détermination de la surtaxe eau potable 2019

Le conseil, décide, à l'unanimité, de fixer la surtaxe eau potable à 0,058 € HT à compter du 1^{er} janvier 2019, qui reste inchangée par rapport aux années 2018 et 2017.

6. Détermination de la surtaxe assainissement collectif 2019

Le conseil décide, à l'unanimité, de fixer la surtaxe « assainissement collectif » à 0,5907 € HT à compter du 1^{er} janvier 2019 qui reste inchangée par rapport à 2018.

**Arrivées de Mesdames Céline BRASSEUR et Karine COLOMBO.*

7. Créances éteintes

Le conseil décide, à l'unanimité, de valider l'effacement des dettes pour un montant de 455,35 euros.

8. Attribution de subventions

Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions et les acomptes sur subvention pour l'exercice 2019 suivants, étant précisé que :

- Gérard BOCQUILLON, Jessica GOULIN, Isabelle FENAUX ne prennent pas part au vote s'agissant de la subvention relative à l'OMS ;
- Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote s'agissant de la subvention relative au CVB52HM :

Subventions :

- URCA : 3 500 €
- U.S.Memory Grand Est France : 50 €

Acomptes sur subventions de fonctionnement 2019 :

- Nouveau Relax : 224 800 €
- MJC : 83 460 €
- GIP, le Signe : 360 000 €
- CVB52HM : 156 000 €
- OMS : 14 640 €

Acomptes sur subventions exceptionnelles 2019 :

- Nouveau Relax : 10 000 €

URBANISME, COHERENCE TERRITORIALE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

9. Avis quant à l'enquête publique sur le projet éolien Haut Chemin 2 à Biesles et Bourdons-sur-Rognon

Le conseil décide, à raison de 20 voix pour, 2 contre (Gérard BOCQUILLON, Paul FOURNIÉ) et 8 abstentions (Céline BRASSEUR, Abbès DJANTI, Béatrice JEHLE, Marie Christine MURGIDA, Valérie NEDELEC, André Xavier RESLINGER, Catherine SFEIR et Karine COLOMBO), étant précisé que Monsieur Jacky BOICHOT

ne prend pas part au vote, d'émettre un avis favorable sur le projet éolien à asseoir sur les communes de Biesles et Bourdons-sur-Rognon mais demande à ce qu'il soit tenu compte des éventuelles réserves émises par les conseils municipaux des communes consultées à l'appui de leur avis.

SERVICES TECHNIQUES

10. Convention entre la Ville de Chaumont et l'Agglomération de Chaumont relative à la répartition des recettes des forfaits de post-stationnement (FPS)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver l'absence de reversement des recettes de FPS de la Ville à l'Agglomération et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention correspondante et tous documents afférents.

CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE

11. Conservatoire municipal de musique : tarif spécifique des classes ULIS

Le conseil décide, à raison de 30 voix pour et 1 contre (Karine COLOMBO) d'approuver les tarifs spécifiques de 47,80 € pour les élèves mineurs ou étudiants pour une discipline enseignée au Conservatoire et pour les classes ULIS 23,90 € pour les élèves de Chaumont et 47,80 € pour les extérieurs.

12. Le Nouveau Relax- Plan de financement de la régie personnalisée et convention financière 2019- Mise à disposition des biens meubles et immeubles à la régie personnalisée- Transfert des actes en cours - Désignation des administrateur (rice) s de la régie personnalisée- Désignation du (de la) directeur (rice) de la régie personnalisée

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement prévisionnel 2019 de la régie personnalisée « Le Nouveau Relax », d'approuver et d'autoriser Madame le Maire à signer la convention relative à la participation financière de la Ville de Chaumont au profit de la régie personnalisée « Le Nouveau Relax », d'approuver de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation de la Directrice et des 9 administrateurs conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, de désigner Mme Angèle RÉGNIER pour occuper les fonctions de Directrice de la régie personnalisée « Le Nouveau Relax », de dire que les biens immobiliers et mobiliers nécessaires à l'activité de la régie feront l'objet d'une convention de mise à disposition spécifique à intervenir, d'approuver le principe du transfert des actes concernés conclus par la Ville de Chaumont vers la régie personnalisée et d'autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités correspondantes, à engager toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

Le conseil décide de désigner pour siéger au sein du Conseil d'administration à raison de 29 voix pour et 2 abstentions (Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA) :

→ Les 5 élus du Conseil municipal suivants :

- Gérard BOCQUILLON, Adjoint au maire
- Paul FOURNIE, Adjoint au maire
- Isabelle FENAUX, Adjointe au maire
- Michèle LEMAIRE, Conseillère municipale
- Sophie NOËL, Conseillère municipale déléguée

→ Les 4 personnes qualifiées suivantes :

- Annaëlle FARGE, Responsable du projet associatif Tinta'mars, en qualité de personnalité compétente dans le domaine du spectacle vivant en tant que spectateur qualifié ;
- Stéphane BLANCHOT, Chef d'entreprise, en qualité de personnalité compétente dans le développement économique ;
- Christian OTT, Directeur de l'UDAF, en qualité de personnalité compétente dans le développement social ;
- Geneviève FONDEUR, Coordinatrice Culture à la DSDEN de la Haute-Marne, en qualité de personnalité compétente dans le domaine de l'éducation.

13. Convention de moyens et d'objectifs entre la Ville de Chaumont et le Signe

Le conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le Groupement d'Intérêt Public « le SIGNE, Centre National du Graphisme » et la Ville de Chaumont.

14. Convention de partenariat entre la Ville de Chaumont et l'Office de Tourisme de Chaumont pour la réservation et la vente de service des musées de Chaumont

Le conseil décide, à l'unanimité, étant précisé que Céline BRASSEUR ne prend pas part au vote, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de partenariat entre l'Office de Tourisme Chaumont Destinations et la Ville de Chaumont.

15. Avenant n°2 à la convention de moyens et d'objectifs entre la Ville de Chaumont et la MJC

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'un acompte de 83 460 €.

16. Multiplexe- Délégation de service public- Rapport d'activités 2017 de la SARL "Les Ecrans de Chaumont", délégataire

Le conseil prend acte du rapport d'activité 2017 de la SARL « Les Ecrans de Chaumont » délégataire par voie d'affermage de l'exploitation du complexe cinématographique municipal « A l'Affiche ».

17. Biennale 2019 - attribution des premiers prix

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et de verser les sommes de 750 € aux trois artistes (peinture, sculpture et photographie) qui seront primés à cette occasion.

SPORT

18. Attribution de bourses aux athlètes de haut niveau local

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver la répartition de 500 € de subvention et 60 € pour le CMES, d'attribuer ces bourses conformément au tableau conforme à l'avis de la commission subventions de l'OMS et

d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes entre la Ville de Chaumont et chaque athlète concerné.

19. Conventions avec le Chaumont Volley Ball 52 Haute-Marne et l'Office Municipal Des Sports

Le conseil décide, à l'unanimité, d'approuver le versement d'un acompte de 76 000 € pour le CVB52HM et de 14 640 € pour l'OMS et d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions correspondantes, étant précisé que :

- Gérard BOCQUILLON, Jessica GOULIN, Isabelle FENAUX ne prennent pas part au vote s'agissant des éléments relatifs à l'OMS ;
- Gérard GROSLAMBERT ne prend pas part au vote s'agissant des éléments relatifs au CVB52HM :

AFFAIRES ECONOMIQUES

20. Autorisation d'ouvertures dominicales accordées par Madame le Maire au titre de l'année 2019

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à l'ouverture de l'ensemble des commerces certains dimanches en accord avec l'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de l'Agglomération de Chaumont, le Conseil National des Professions de l'Automobile et l'ensemble des commerçants sur la commune de Chaumont pour l'année 2019 et après avis conforme de l'Agglomération de Chaumont. Les dimanches concernés par la dérogation d'ouverture seront autorisés par arrêté municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

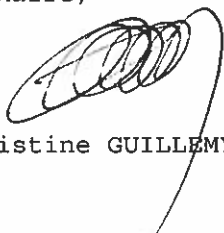
21. Commission consultative des services publics Locaux (CCSPL) - Etat des travaux

Le Conseil Municipal prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'année 2017.

22. Compte rendu des actes passés par le Maire

Madame le Maire rend compte des actes qu'elle a accomplis en vertu de la délibération du conseil municipal du 18 décembre 2015 et prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Chaumont, le 07 janvier 2019
Le Maire,



Christine GUILLEMY